

Désignation de l'entreprise A L IMPREVU										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 108 RUE JEAN JEAURES 59491 VILLENEUVE D'ASCQ															
SIREN 4 9 1 7 9 2 4 4 6															
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2										Durée de l'exercice précédent* 0					
										Exercice N clos le 3 10 0 9 2 0 2 5					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010	130 000		012			130 000				
			Autres *		014			016							
	Immobilisations corporelles *				028	28 061		030	27 052		1 009				
	Immobilisations financières *(1)				040	3 913		042			3 913				
	Total I (5)				044	161 974		048	27 052		134 922				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050			052							
		Marchandises *			060	2 623		062			2 623				
	Avances et acomptes versés sur commandes			064			066								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *			068	6 849		070			6 849				
		Autres* (3)			072	21 118		074			21 118				
	Valeurs mobilières de placement			080			082								
	Disponibilités			084	19 715		086			19 715					
Charges constatées d'avance*			092	614		094			614						
Total II			096	50 918		098			50 918						
Total général (I + II)					110	212 892		112	27 052		185 841				
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	6 000										
	Écarts de réévaluation			124											
	Réserve légale			126	600										
	Réserves réglementées*			130											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132	124 243										
	Report à nouveau			134											
	Résultat de l'exercice			136	18 321										
	Subventions d'investissement			137											
	Provisions réglementées			140											
	Total I			142	149 164										
Provisions pour risques et charges			Total II	154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	7 713										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164											
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	6 379										
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169 1 247)			172	6 093										
	Comptes courants d'associés			173	16 492										
	Autres dettes			175											
Produits constatés d'avance			174												
Total III			176	36 676											
Total général (I + II + III)					180	185 841									
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195									
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	161 974								
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Copie certifiée conforme à l'original

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A L IMPREVU		Néant ☐ *				
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018				
				Exercice N clos le [3] [0] [0] [9] [2] [0] [2] [5]				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	76 441		
	Production vendue	Biens	215		214			
		Services*	217		218	85 513		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230	566		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	162 521		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	34 922		
	Variation de stock (marchandises)*				236	(896)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : 3 968) - mobilier : - immobilier :)				242	60 682		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	858	244	3 337		
	Rémunérations du personnel*				250	32 852		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	10 963		
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255		254	1 009		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	1 018		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	143 888		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	18 633		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	311		
Produits exceptionnels (IV)					290			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300			
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	18 321		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	18 321	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Dont divers	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		342	
				JEI (44 sexes A)	989			
		ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138			
		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) - art.44 quindecies A	181			
		ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
		Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
		Creanc report en arriere du déficit	346	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350	
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645			
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648			
		Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990			
		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649					
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col.1 Déficit col. 2	352
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables : * 42 714dont imputés sur le résultat :					360	18 321	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col.1 Déficit col. 2	370		372

Désignation de l'entreprise : A L IMPREVU

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	130 000	404		406	130 000		
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	3 755	444		446	3 755		
	Installations générales agencements divers	450		452	21 553	454		456	21 553		
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472	2 753	474		476	2 753		
Immobilisations financières		480		482	3 913	484		486	3 913		
TOTAL		490		492	161 974	494		496	161 974		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 904	532	426	534		536	3 330		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	20 385	542	584	544		546	20 969		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	2 753	562		564		566	2 753		
TOTAL		570	26 042	572	1 009	574		576	27 052		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2		3		4		5			
	6	7		8		9		10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme* ⑤	Long terme					
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)					579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599			

Désignation de l'entreprise : **A L IMPREVU**

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	42 714
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	42 714
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	42 714

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : A L IMPREVU			Néant ☐ *		
Exercice ouvert le : 01102024		et clos le : 30092025		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :			376	1	
dont apprentis			657		
dont handicapés			651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale			861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			108	161 954	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés			118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges			105		
TOTAL 1			106	161 954	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun			115	440	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			143		
Subventions d'exploitation reçues			113		
Variation positive des stocks			111	896	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			153		
TOTAL 2			144	1 336	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats			121	43 463	
Variation négative des stocks			145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances			125	22 334	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			146	29 808	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.			133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun			148	1 018	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			150		
TOTAL 3			152	96 623	
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée			TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137 66 667
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)			117	66 667	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre					
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)			020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)			022	161 954	
Effectifs au sens de la CVAE *			023	1	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026		
Période de référence		024 du 01102024	160 au 30092025		
Date de cessation			186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 5

SIREN 4 9 1 7 9 2 4 4 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A L IMPREUVU

ADRESSE (voie) 108 RUE JEAN JEAURES

CODE POSTAL 59491

VILLE VILLENEUVE D'ASCQ

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom de famille FERREIRA CORREIA Prénom(s) ROSA

Nom d'usage % de détention 100 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 17031965 N° Département 99 Commune MACEDO DE CAVAL Pays PT

Adresse : N° 108 Voie RUE JEAN JAURES

Code Postal 59650 Commune VILLENEUVE D'ASCQ Pays FR

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2025

Exercice ouvert le	01102024	et clos le	30092025	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
A L IMPREU 108 RUE JEAN JEAURES 59491 VILLENEUVE D'ASCQ France	108 RUE JEAN JEAURES 59491 VILLENEUVE D'ASCQ
SIRET 49179244600016	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	CAFE BAR PMU	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	--------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
			PV à long terme imposables à 0%	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Autres dispositifs	☐
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	☐
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☒	Nom et adresse du prestataire
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE 50C
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
	Société à responsabilité limitée FDS CONSULTING 3 RUE DES LIGNES 59100 Roubaix Tél : 0974974454
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 05022026 Lieu : Villeneuve d'Ascq Qualité : Gérante Nom du signataire : MME Ferreira Correia Rosa

A L'IMPREVU
SARL au capital de 6 000 €
Siège Social : 108 RUE JEAN JAURES 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
RCS LILLE METROPOLE 491 792 446
PROCES- VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
Du 4 FEVRIER 2026

L'associé Unique de A L'IMPREVU, SARL au capital de 6 000 €, divisé en 45 parts, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 108 Rue Jean Jaurés à Villeneuve d'Ascq (59650), sur convocation de La Gérance.

Est présent :

Madame Rosa Ferreira Correia possédant 45 parts,

Seule associée de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Rosa Ferreira Correia, Gérante.

Madame La Gérante rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par La Gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **30 Septembre 2025** et quitus à la Gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard, - Questions diverses,

Madame La Gérante dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

Les comptes annuels arrêtés au 30 Septembre 2025,

- Le rapport de gestion établi par La Gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Gérante déclare que les documents et rapports suivants ont été soumis à l'assemblée lors de la convocation, et sont mis à sa disposition pour l'assemblée générale.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. La Gérante présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par La Gérance.

Puis, La Gérante déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, La Gérante met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 Septembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ses comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à La Gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 Septembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de La Gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 18 321.40 € .

Décide d'affecter en totalité en « réserves statutaires ».

Les réserves statutaires ou autres s'élèvent en conséquence à 142 564.16 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, La Gérante déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be a stylized name, possibly 'Gérance' or similar, written in a cursive script.